



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 28 Juin 2017

**BEG MINIO : AMENAGEMENT D'UN QUAI BUS - ACQUISITION DE PARTIE DE LA
PARCELLE AE 239**

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 29
Pouvoirs : 4

n°08

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME FONCIER**

**BEG MINIO : AMENAGEMENT D'UN QUAI BUS - ACQUISITION DE PARTIE DE LA
PARCELLE AE 239**

Rapporteur : Serge LECUYER

La ville a aménagé une piste cyclable entre Ploemeur-centre et le Fort Bloqué. Dans le cadre de ces travaux, un arrêt de bus accessible a été aménagé le long de la piste cyclable à Beg Minio.

Du côté du hameau de Beg Minio, il y a un arrêt de bus. Pour le rendre accessible et en respectant les contraintes départementales imposant un déport pour les arrêts de bus, il est nécessaire d'empiéter sur des parcelles privées.

Les propriétaires de la parcelle AE n°239 sont favorables à la cession gratuite de l'emprise nécessaire de la parcelle AE n° 239 (surface approximative de 31 m²).

En contrepartie, la ville réinstallera un grillage et déplacera la haie. Si la haie ne reprend pas, une nouvelle haie sera plantée.

Les frais d'acte (géomètre et notaire) sont à la charge de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme et logement du 15 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition gratuite de la parcelle AE 239p ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités afférentes.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Romain LOAS,
Maire



Acquisition sur la parcelle AE 239
environ 31m²

le 05/07/2017
- 5 JUIL. 2017
26-20170628-DB20170608-D



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Beg Minio
Aménagement d'un arrêt bus accessible

Echelle : 1:200

